

ÉCOLE DU BREUIL

ROUTE DE LA FERME  
75012 PARIS

Délibération affichée à l'École Du Breuil  
et transmise au représentant de l'État

**EDB 2022-24**

**Délibération du Conseil d'Administration de l'École du Breuil**

**Séance du 22 juin 2022**

**Objet : Convention de partenariat entre l'École Du Breuil et les Alchimistes**

Le Conseil d'Administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2221-1 à L.2221-10, R. 2221-1 à R.2221-26 et R.2221-53 à R.2221-62 ;

Vu l'article L 214-6 du code de l'éducation,

Sur proposition du Président du Conseil d'Administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

**DELIBERE**

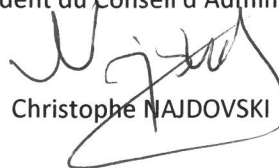
Article 1 : Les Alchimistes, entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) dont le métier est la collecte et le compostage des déchets alimentaires mène une expérimentation de trois ans sur le Domaine, pour tester la qualité du compost issu de couches-culottes dégradables en profitant du suivi de cette expérience par les élèves, selon le protocole scientifique fixé dans le cadre de la convention de mécénat d'ECT

Article 2 : La durée de cette convention est de trois ans à compter de juillet 2022 et sera révisée annuellement dans le cadre d'un comité de suivi constitué des parties.

Article 3 : Le montant de ce soutien s'élève à 2500 euros HT par an sur la durée de la convention soit

7500 euros HT en tout

Le Président du Conseil d'Administration



Christophe NAJDOVSKI